

Service de l'eau et de l'assainissement
Pôle de Proximité de la Côte des Isles
15 rue de Becqueret – ZA du Pré-Bécouffret
50270 BARNEVILLE CARTERET
Tél. : 02.33.95.96.73

A remplir uniquement dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation.

NOUVEAU BRANCHEMENT – CREATION D'UN POINT DE COMPTAGE
Dans le cas où l'habitation sera raccordée au réseau public d'assainissement uniquement.

Je soussigné(e) M. ou Mme

atteste avoir été informé(e) lors de ma demande d'ouverture de compteur à l'adresse suivante :

N° Rue/Route :

.....

Code Postal : COMMUNE :

que, ne rejetant pas d'eaux usées pendant la période des travaux, la Communauté d'Agglomération du Cotentin **n'appliquera pas la redevance assainissement les douze premiers mois** à compter de la date d'ouverture de mon compteur, à savoir le :

Au terme de ce délai de six mois, si je ne rejette toujours pas d'eaux usées, je m'engage à fournir avant l'échéance, les justificatifs nécessaires à la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Pôle de Proximité de la Côte des Isles.

Dans le cas contraire, la redevance assainissement s'appliquera automatiquement.

Fait le,
à

Signature